

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2018

---

## GOUVERNANCE DE LA ZONE EURO - (N° 970)

Adopté

### AMENDEMENT

N° CF5

présenté par  
M. Castellani

-----

#### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 18, après les mots :

« entre les peuples »,

insérer les mots :

« et nations qui la composent ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence visant à rappeler l'importance des nations européennes dans le cadre de la construction de l'UE.